



**Sénat - Commission Justice - Auditions sur la proposition de loi "sexisme" proposée par Ecolo -
mardi 29 mai 2012**

Intervention d'Ariane Estenne (bureau d'étude de Vie Féminine)

- I. Tout d'abord, je voudrais affirmer notre soutien à l'idée de légiférer sur le sexisme :

En 2005, Vie Féminine lançait la campagne « Sexisme : résistons aux préjugés ! », dans le cadre de laquelle nous avons lancé un appel à créer une plateforme d'associations exigeant une loi contre le sexisme. 52 d'entre elles se sont manifestées pour former un « Front pour une loi ». Déjà à l'époque Le Front et VF avaient formulé des réactions sur la loi du 10 mai 2007.

C'est vous dire si nous travaillons dans le sens d'une loi contre le sexisme similaire à la loi dite « Moureaux » contre le racisme depuis plusieurs années et que nous appuyons fortement cette proposition qui garde encore tout son sens et raison d'être en 2012.

Pour rappel : nous définissions alors le sexisme comme l'ensemble des comportements individuels ou collectifs qui perpétuent et légitiment la domination des hommes sur les femmes. Le sexisme se manifeste sous la forme d'attitudes, d'opinion ou de comportements qui diminuent, excluent, sous-représentent des personnes sur base de leur sexe. La forme la plus courante est orale (blagues et remarques sexistes). Néanmoins certaines formes sont tellement répandues et quotidiennes qu'on ne les perçoit plus comme du sexisme. Le sexisme est aujourd'hui fortement admis dans la société et passe souvent inaperçu, même s'il sert toujours à maintenir l'ordre établi entre les sexes et qu'il n'est pas rare qu'il soit employé consciemment ou inconsciemment pour écarter les femmes de certains domaines de la société.

Pour résumé, ce sont donc des attitudes hostiles et discriminatoires à l'égard des personnes de sexe opposé. Le sexisme s'apparente au racisme (une sorte de racisme envers les femmes

ou les hommes en raison de leur sexe) et se manifeste dans tous les domaines de la vie (sociale, professionnelle, culturelle, politique, psychologique)

Bien qu'il existe des attitudes et des comportements sexistes à l'égard des hommes, on constate que le sexisme à l'égard des femmes est autrement plus répandu et fort en raison de la longue tradition culturelle du patriarcat, de la même manière que le racisme contre les « non-blancs » provoque autrement plus de discriminations que le racisme contre les « blancs » dans les sociétés occidentales.

Ce qui m'amène à ma première inquiétude

- II. En effet, la proposition de loi n'insiste pas assez selon nous sur le contexte structurel inégalitaire qui existe entre les femmes et les hommes dans la société et du coup présente les hommes et les femmes comme s'ils étaient actuellement sur un pied d'égalité par rapport au sexisme.

Nous voulons vraiment insister sur le fait que la loi sur le sexisme (et le concept de sexisme) doit être et rester un outil pour dénoncer et lutter les discriminations contre les femmes et ne doit pas être vidé de cet objectif, ou pire se retourner contre le mouvement des femmes en mettant à mal leurs projets.

D'expérience, on sait que chaque fois qu'il y a des lois contre les discriminations, les hommes sont souvent les premiers à s'en saisir.

Si on ne distingue pas clairement une non-mixité constructive et politique avec une ségrégation haineuse et discriminatoire effective, il y a des risques que des personnes mal intentionnées se saisissent de la loi pour attaquer ou mettre à mal ces projets utiles à l'émancipation des femmes et qui ont toutes leur place dans la démocratie ! Certaines associations de femmes utilisent par exemple la non-mixité comme un moyen politique et il ne faudrait pas que cette loi permette de remettre en cause ces pratiques féministes

- III. Le deuxième bémol que je souhaite apporter est le suivant :

Nous devons être attentifs au danger d'utiliser cette loi contre certaines communautés particulières, religions, etc.

En effet, nous avons été habituées ces dernières années à voir l'égalité entre les femmes et les hommes complètement instrumentalisée pour véhiculer des discours racistes. Un bon indice

d'instrumentalisation est un intérêt soudain pour l'égalité, dès qu'il s'agit de population immigrée, alors qu'il n'a jamais été question d'égalité auparavant... Cette posture supposerait donc une égalité acquise « ici », alors que notre travail de terrain nous montre quotidiennement les inégalités et discriminations que toutes les femmes continuent à subir aujourd'hui. C'est pour cette raison que nous pensons que cet intérêt soudain vise surtout à stigmatiser les populations issues de l'immigration, en l'occurrence la population musulmane.

Nous estimons donc qu'une telle loi ne doit surtout pas servir à instrumentaliser le sexisme et le féminisme pour dire que nous n'aurions pas de problèmes de sexisme ici en Belgique et que le problème se situerait chez les « Autres ».

- IV. Conclusion : cette proposition est pour nous tout à fait pertinente et justifiée pour donner un signal clair de ce qui est inadmissible (plus d'ailleurs que pour sanctionner des actes particuliers) mais les textes ne suffisent pas !

Nous voulons attirer l'attention sur le fait que si une loi est nécessaire, elle n'est pas en soi suffisante : les moyens de son application doivent être rendus concrets, en travaillant notamment aux moyens de toucher les femmes. Les femmes manifestent une forte perte de confiance en les institutions censées défendre leurs droits. Il convient d'en tenir compte et il est dès lors important de pouvoir toucher les femmes dans les lieux où elles se rendent déjà (associations de femmes et féministes, planning familiaux, etc.) → Importance des associations sur le terrain ce qui passe entre autre par reconnaître et valoriser le travail d'éducation permanente mené sur le terrain.

Enfin pour terminer, je voudrais insister sur l'importance de prévoir dans le texte une évaluation de la loi.
